

**PROBLÈMES DE POPULATION,
D'HABITAT ET D'AMÉNAGEMENT
DANS LA COMMUNE D'AMAY (Province de Liège) ⁽¹⁾**

par Marcelle CORNELIS-BRAGARD
Licenciée en Sciences Géographiques

La commune d'Amay appartient à cette zone que l'on désigne parfois sous le nom de « Retombée mosane de la Hesbaye ». C'est, outre le fond de la vallée de la Meuse, une zone de transition, où des activités très différentes donnent au paysage un aspect complexe, à la fois urbain, industriel et rural.

La Retombée mosane est, en effet, située aux confins de la Hesbaye, du Condroz et de la Région industrielle liégeoise. Elle groupe les communes d'Ampsin, Amay, Flône, Saint-Georges, Jehay-Bodegnée, Villers-le-Bouillet, Fize-Fontaine, Antheit, Horion-Hozémont, les Awirs et Engis. On s'explique dès lors les caractères hétérogènes de cette région, plus urbaine et industrielle dans le fond de la vallée, avec des champs encore sur le plateau.

Parmi les communes de la Retombée mosane, Amay l'emporte en importance. Son territoire s'étend de la plaine alluviale de la Meuse (70 m au-dessus du niveau de la mer) au plateau hesbignon (204 m). Grâce à un vaste méandre du fleuve, la plaine alluviale atteint ici la largeur exceptionnelle de 1 250 m. Le versant, où trois petits cours d'eau ont creusé autant de vallons, présente peu de surfaces habitables, malgré l'existence de quelques débris de terrasses fluviales. Le site primitif d'Amay se situe sur l'un des minuscules cônes de déjection — celui du Roua — édifiés au débouché des trois vallons dans la plaine, jadis très marécageuse. Cependant, celle-ci, très fertile, fut asséchée très tôt et mise en culture. Trop plissés et trop minces, les calcaires et les schistes affleurant sur le versant, n'ont jamais donné lieu à une exploitation rentable ni durable. Enfin, sur le plateau, le limon, trop mince et se présentant sous forme de colluvions surtout, n'a pas l'excellence des sols de la Hesbaye.

En 1960, les 7 279 habitants de la commune d'Amay se répartissaient sur une superficie de 923 ha ; la densité de la population, 789 habitants par km², est la plus élevée parmi toutes les communes de la Retombée mosane. L'examen de la courbe de l'évolution de la population semble indiquer que la commune se rattache davantage à la Région industrielle liégeoise qu'à celle de Huy : de 1846 à 1960, la population d'Amay augmente de 208 %, celle de l'ensemble de la Région liégeoise de 200 % environ, tandis que Huy n'accuse qu'un accroissement de 48 %. Ceci

⁽¹⁾ Résumé d'un mémoire de licence présenté en 1962 à la section de Géographie de l'Université de Liège.

est confirmé par le mouvement de la main-d'œuvre migrante : en 1961, 85 % des travailleurs étaient occupés dans la région industrielle de Liège, contre 11 % seulement à Huy.

Du point de vue du mouvement naturel de la population, on constate qu'Amay offre une situation peu favorable : les décès sont constamment plus nombreux que les naissances. Aussi, l'accroissement démographique de 1948 à 1960 est-il dû pour 99 % au solde migratoire positif. Le vrai remède à cet état de choses serait, outre des mesures visant au relèvement du taux de la natalité, des dispositions assurant une attraction constante non seulement de personnes âgées, comme c'est trop souvent le cas à présent, mais surtout de jeunes. Ce qui attire les immigrants, ce sont les services et les avantages de la « ville » : magasins nombreux et bien approvisionnés, communications faciles avec Liège et Huy, la vie calme et l'air pur aussi. Malheureusement, aucune industrie quelque peu importante ne retient une main-d'œuvre nombreuse dans la commune, n'attire de jeunes travailleurs de l'extérieur. Aussi, constate-t-on depuis 1960 une tendance à la diminution de la population, à peine freinée par un léger relèvement du taux de la natalité. Le problème de la population est donc lié à celui de l'industrialisation, dont la nécessité et l'urgence se font de plus en plus sentir.

A première vue, ceci constitue un problème qu'Amay présente en commun avec la région hutoise. Cependant, à l'encontre de celle-ci, dans le cas d'Amay il devrait s'agir non pas d'une reconversion, mais de la création d'industries, là où il n'en a jamais existé. Une industrie locale atténuerait l'importance des déplacements quotidiens de la population active, augmenterait les possibilités d'utiliser une main-d'œuvre féminine disponible. Ce n'est pas la place qui manque : la plaine alluviale est tout indiquée, offrant une topographie favorable, assurant d'excellentes voies de communication : routes et chemins de fer vers Liège et Namur, voie d'eau navigable pour bateaux de 1350 t.

Amay est essentiellement un village-dortoir et les futures usines, de ce fait, devraient répondre à certaines exigences. Elles ne devraient pas être polluantes ni salissantes. Un plan d'aménagement a délimité dans la plaine alluviale, en face de l'agglomération, une zone industrielle ; un quartier résidentiel est déjà en bonne voie d'achèvement. Ces futurs établissements industriels devraient aussi tenir compte du sous-emploi féminin actuel ; un essai de fixation de la seule main-d'œuvre masculine risquerait d'aboutir à un échec. La majorité des ouvriers et employés travaille, en effet, aux usines Cockerill-Ougrée, Espérance-Longdoz, etc. de la Région industrielle liégeoise, où les salaires élevés, les primes et autres avantages retiennent fortement les travailleurs.

La formule du « parc industriel » conviendrait très bien à Amay. La construction de l'autoroute de Wallonie, qui doit passer en Hesbaye, sur le plateau à peu de distance au nord de la commune, placerait le nouveau complexe industriel dans de meilleures conditions encore, une bretelle de raccordement partant de Saint-Georges étant prévue pour relier

le fond de la vallée à cette autoroute. Les terrains horizontaux de la bordure du plateau hesbignon, couverts actuellement d'herbages de peu de valeur, pourraient d'ailleurs aussi servir de « parc industriel » à l'instar de celui des Hauts-Sarts à Herstal.

Un détail à ne pas négliger : si Amay montre des traits d'appartenance à la Région industrielle liégeoise, le problème de l'industrialisation serait néanmoins sans doute à résoudre dans le cadre de la Région de Huy également, car Amay pourrait être tributaire de celle-ci pour une partie de la main-d'œuvre. Dans la même optique, et bien qu'Amay jouisse déjà de certains avantages comparé aux communes voisines, il conviendrait d'améliorer sensiblement les équipements scolaires, médicaux, religieux, culturels, commerciaux aussi, ainsi que les services de gaz et d'électricité.

A ces problèmes démographiques et économiques sont liées des considérations relatives à l'habitat. Amay est un bourg très ancien. Au VII^e siècle déjà, il y existe une agglomération autour d'une collégiale occupant le cône de déjection du Roua. Le chapitre de cette collégiale se constitue un vaste domaine sur le cône de déjection et dans la plaine alluviale ; ce bien de mainmorte sera, pendant toute l'histoire de la commune, jusqu'à la fin de l'ancien régime, une entrave à l'occupation humaine. Plus tard, lorsque la révolution industrielle provoque une poussée démographique générale dans la vallée de la Meuse, les nouvelles maisons — la plupart de petites maisons ouvrières — ne trouvent guère de place que sur le versant ; profitant surtout des encoches de celui-ci, elles se dispersent en longues files le long de nombreuses routes sinueuses. L'évolution de l'habitat reflète celle de la population. Son étude a été faite sur la base de quatre cartes détaillées, donnant successivement la situation pour les périodes allant de la fin du XVIII^e siècle à 1880, de 1881 à 1910, de 1911 à 1945 et de 1946 à 1960. (Documents utilisés : la carte des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège par le comte de Ferraris, 1770-1777, Bibliothèque Royale à Bruxelles ; les documents cadastraux officiels ; l'Atlas cadastral de Belgique par P. C. Popp, 1864). Ces cartes montrent notamment que l'extension de l'habitat ne s'est pas faite par l'adjonction de quartiers nouveaux, mais par la construction incessante et désordonnée le long d'anciennes routes rurales. Elles traduisent aussi les obstacles que constituent les grosses propriétés d'une part, un site accidenté — un versant découpé — d'autre part.

Dans les parties rurales, l'agriculture est actuellement en voie d'abandon : les fermes, encore nombreuses au siècle dernier, ont disparu ou ne sont plus, avec leurs annexes agricoles désaffectées, que des maisons à caractère purement résidentiel.

En conclusion, Amay apparaît comme une cité-dortoir assez caractéristique : seule l'activité commerciale s'y développe. C'est aussi un centre régional, mais d'allure modeste, sa zone d'attraction se limitant aux villages voisins de Jehay-Bodegnée, Flône et Ombret. Son importance

comme noyau urbain, cette commune le doit à son passé, ainsi que, à partir de la révolution industrielle, à sa position entre deux régions industrielles, celle de Liège et celle de Huy, à l'activité desquelles sa population a toujours participé. Mais le temps semble venu d'assurer à Amay une vie industrielle propre et de profiter d'un atout majeur dont la commune dispose, à savoir : des terrains étendus pouvant convenir parfaitement à la construction d'usines, à proximité d'un réseau de voies de communication ne laissant rien à désirer.
